

RAPPORT AU CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

concernant

une demande de crédit d'investissement de fr. 720'000.- pour les travaux de réaménagement du carrefour Gasparin – Thermes – Jean-André Venel.

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Préambule

Par le présent rapport, la Municipalité sollicite le crédit nécessaire à la réalisation des travaux de réaménagement du carrefour où se rencontrent les Rues de Gasparin, des Thermes et Jean-André Venel. Ce carrefour est situé à la pointe Sud du parc de Cité des Bains S.A. et à l'Est du plan de quartier « A Plaisance » no 130.583.

Le règlement du plan de quartier « A Plaisance » no 130.583 du 26 avril 1986 prévoit le transfert de la parcelle no 79 au domaine public communal dès les dernières constructions immobilières achevées et les travaux de finition de la chaussée réalisés (pose de planelles d'écoulement, mise à niveau de regards et application de la couche de surface).

La parcelle no 79 est la propriété de la société « Les Résidences Emma S.A. ». Cette parcelle comprend, d'une part, la section de la Rue de Gasparin comprise entre l'intersection de la Rue de Plaisance et le carrefour à réaménager et, d'autre part, la section de la Rue Jean-André Venel comprise entre la Rue de Plaisance et ledit carrefour.

Le réaménagement du carrefour faisant l'objet de la présente demande de crédit sera opéré en partie sur le domaine public et en partie sur une portion de la parcelle no 79.

Cette portion de la parcelle no 79 ainsi que les surfaces expropriées des parcelles nos 3768 et 3586 seront transférées au domaine public une fois les travaux de réaménagement du carrefour réalisé (voir le plan d'expropriation annexé).

Etude du projet de réaménagement du carrefour

Un projet et plusieurs variantes de réaménagement du carrefour ont été réalisés et soumis aux services communaux concernés ainsi qu'à TRAVYS. Le projet retenu a été présenté à la Commission deux roues. Sa demande de rehausser la surface de tout le carrefour pour modérer la vitesse a été prise en compte.

Le dossier a été envoyé au Département des infrastructures (DINF) pour la consultation des Services cantonaux qui n'a suscité que des remarques et demandes mineures, à savoir :

- le marquage d'une zone striée à la Rue des Thermes avant le bastion (ralentisseur) ;
- des bordures chanfreinées pour les bords de chaussée ;
- un droit réservé à la section archéologique cantonale de procéder à des investigations.

La version définitive du projet, qui inclut les remarques et souhaits des Services communaux et cantonaux, est jointe au présent rapport. Elle a été admise par TRAVYS et la Commission deux roues.

Expropriations

Parrallèlement à la consultation du DINF, nous avons entrepris la procédure d'expropriation d'une portion de la parcelle no 79 et des autres terrains nécessaires à la réalisation du carrefour. Il s'agit de petites surfaces à détacher des parcelles 3768 et 3586.

Du fait que le projet de réaménagement du carrefour concerne la Commune d'Yverdon-les-Bains et un promoteur privé représenté par le bureau d'ingénieurs GEOCONSEILS S.A., ce bureau assumera la direction générale du chantier. Il a été mandaté pour établir le devis estimatif des travaux, la soumission et les dossiers de mise à l'enquête du projet de carrefour ainsi que les expropriations nécessaires. Cette solution permet de pallier le manque d'effectif du Service communal des travaux et de l'environnement.

Dans ce cas de figure, le promoteur privé sera le maître d'ouvrage et la Commune d'Yverdon-les-Bains sera son partenaire. Les honoraires du bureau d'ingénieurs seront répartis entre les deux parties au prorata des coûts qui leur incombent. L'enquête publique a été ouverte du 13 mars au 11 avril 2009 et elle n'a suscité ni remarque ni opposition.

Description du projet

- Diverses fouilles pour le Service des énergies et Swisscom ;
- Réfection de la superstructure de la chaussée (surface tramée en gris sur le plan annexé au présent rapport) ;
- Surélévation du carrefour délimitée par trois seuils ;
- Aménagement d'un petit giratoire d'un diamètre de 15 mètres avec tomme centrale franchissable ;
- Création à l'extrémité Sud du mur du parc de Cité des Bains S.A., à la Rue des Thermes, d'un bastion (modérateur) à usage de quai pour les transports publics avec abribus. En raison de l'inversion du sens du parcours de la ligne no 4, ce nouvel aménagement remplace l'abribus existant de l'autre côté de la chaussée qui n'est plus utilisé et qui sera démonté ;
- Plantation d'une zone de verdure sur le front de la parcelle no 3'586, propriété de la PPE « Les Rosiers », avec 2 arbres si le cadastre souterrain le permet ;
- Aménagement d'un trottoir à la Rue de Gasparin, côté Est, entre la Rue de Plaisance et le futur abribus de la Rue des Thermes ;
- Aménagement d'un trottoir à la Rue de Gasparin, côté Ouest, entre le parc à véhicules de l'immeuble sis à la Rue Jean-André Venel no 43/45 et le débouché de ladite rue sur la Rue des Thermes ;
- Prolongation du trottoir existant à la Rue des Thermes, côté Est, jusqu'au Chemin des Roses.

En outre, le Service des énergies profitera des travaux pour restructurer localement le réseau à basse tension, poser divers tubes en attente, construire une chambre de tirage, moderniser l'éclairage public et alimenter en électricité le futur abribus.

Coût et financement

Les honoraires de GEOCONSEILS S.A., relatifs aux travaux géométriques, à l'établissement des avant-projets et du projet définitif, s'élèvent à fr. 28'200.-. Ils ont été imputés provisoirement dans le compte d'investissement no 499.51436 ; ce compte a été ouvert suite à l'octroi par votre Conseil, le 3 décembre 1987, d'un crédit de fr. 1'038'000.- pour l'équipement du quartier « A Plaisance », selon notre préavis no 28/87. Cette dépense de fr. 28'200.- sera transférée dans le compte d'investissement « aménagement du carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel » dès que votre Conseil aura voté le crédit demandé par le présent rapport.

Dans le crédit d'investissement accordé le 3 décembre 1987 pour l'équipement du quartier « A Plaisance », un montant de fr. 150'528.- était prévu pour l'achat d'une surface de 4'139 m² à détacher de la parcelle no 79 en vue de son transfert au domaine public. Ce montant, fixé il y a 22 ans, est aujourd'hui insuffisant. Cela étant et pour éviter un dépassement de crédit, nous restreignons la dépense au montant nécessaire pour le transfert au domaine public d'une surface de 844 m² à détacher de la parcelle no 79.

Le montant supporté par le promoteur pour le réaménagement du carrefour Gasparin-Thermes-J.-A. Venel est estimé à fr. 185'000.- et comprend les travaux de génie civil et la participation aux honoraires du bureau d'ingénieurs-géomètres.

La participation communale de 15% sur le coût des travaux de réalisation de la voirie à charge du promoteur sera de fr. 28'000.-.

Un montant total de fr. 350'000.- est prévu au plan des investissements pour les travaux de réfection du carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, soit fr. 300'000.- en 2009 et fr. 50'000.- en 2010. Ce dernier montant est destiné aux travaux de finitions de la chaussée, au paiement des indemnités (expropriations) et aux prestations du bureau de géomètres (abornement-mutation).

Il y a un grand écart entre le montant inscrit au plan des investissements et celui faisant l'objet de la présente demande de crédit parce que l'étude détaillée de la réalisation des travaux a révélé des dépenses qui n'étaient pas prévisibles au moment où le plan des investissements a été établi.

GEOCONSEILS S.A. lancera un appel d'offres sur invitation à cinq entreprises de génie civil choisies par les deux propriétaires des terrains concernés, à savoir la Commune d'Yverdon-les-Bains et un promoteur privé. Les travaux seront réalisés en 2 mois et demi et seront entrepris en 2009 dès l'octroi du crédit sollicité par le présent préavis.

Devis du Service communal des travaux et de l'environnement

Comptes	Descriptifs	Montants
101	Enquête, parutions FAO et quotidien local.	2'000. --
102	Travaux de réfection de la superstructure, sur DP communal.	367'000. --
103	Participation communale de 15% sur le montant des travaux de réfection de la superstructure à charge du promoteur.	28'000. --
104	Investigations en zone archéologique.	10'000. --
105	Sorties magasin STE (fournitures pour sacs d'eaux pluviales).	6'500. --
106	Fourniture et mise en place d'un abribus.	30'000. --
107	Aménagements paysagers.	12'000. --
108	Marquages routiers et signalisation verticale.	15'000. --
109	Transfert du crédit d'études sur le compte 499.51436	28'200.--
110	Prestations d'un bureau d'ingénieurs comprenant le dossier d'enquête, le devis, l'établissement de la soumission, l'appel d'offres et les comparaisons, le projet d'exécution, la direction générale des travaux et les plans de l'ouvrage exécuté.	23'000.--
111	Prestations du bureau technique STE	3'000. --
112	Prestations d'un bureau de géomètres, rétablissement de l'abornement après travaux et établissement du dossier de mutation.	6'500. --
113	Expropriations, montant des indemnités.	10'500. --
114	Divers et imprévus 6.7% sur positions 101 à 113 (Fr.36'300.-) Intérêts intercalaires (Fr. 2'000.-)	38'300. --
	Total devis STE	580'000. --

La part des travaux devisés par le Service des travaux et de l'environnement à fr. 580'000.- sera imputée dans le compte no 1476 « STE - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel » et amortie en 30 ans au plus.

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 41'100.- et comprennent l'amortissement, fr. 19'350.-, les frais d'intérêt (3.5%) variable du capital investi, fr. 10'150.-, les frais d'entretien (2%), fr. 11'600.-.

Devis du Service communal des énergies

Comptes	Descriptifs	Montants
201	Génie civil pour restructuration du réseau basse tension, pose de tubes, construction d'une chambre de tirage.	62'000. --
202	Génie civil pour modernisation de l'éclairage public, diverses fouilles et bétonnage de socles de candélabres.	15'500. --
203	Prestations d'un bureau d'ingénieurs, participation SEY, pour basse tension et éclairage public.	2'100. --
204	Réseau basse tension, prestations et fournitures du SEY.	25'000. --
205	Eclairage public, prestations et fournitures du SEY.	26'000. --
206	Divers et imprévus 6.7% sur positions 201 à 205 (fr. 8'750.-). Intérêts intercalaires (Fr. 650.-).	9'400. --
	Total devis SEY	140'000. --

La part des travaux devisés par le Service des énergies à fr. 140'000.- sera amortie en 20 ans au plus. Elle concerne le réseau basse tension pour 80 %, soit fr. 112'000.-, et l'éclairage public pour 20 %, soit fr. 28'000.-. Ces deux montants seront imputés de la manière suivante :

- fr. 112'000.- compte no 4201 « SEY - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, basse tension»;
- fr. 28'000.- compte no 4201 « SEY - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, éclairage public».

Les charges annuelles d'exploitation s'élèvent à fr. 12'250.- et comprennent l'amortissement, fr. 7'000.-, les frais d'intérêt (3.5%) variable du capital investi, fr. 2'450.-, les frais d'entretien (2%), fr. 2'800.-.

* * *

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVERDON-LES-BAINS

sur proposition de la Municipalité,
entendu le rapport de sa Commission, et
considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

décide :

Article 1.- : La Municipalité est autorisée à entreprendre les travaux de réaménagement du carrefour Gasparin – Thermes – Jean-André Venel ainsi que les expropriations et transferts au domaine public nécessaires ;

Article 2.- : Un crédit d'investissement de fr. 720'000.- lui est accordé à cet effet ;

Article 3.- : La dépense de fr. 580'000.- concernant le Service communal des travaux et de l'environnement sera financée par la trésorerie générale, amortie en 30 ans au plus et imputée dans le compte no 1476 « STE - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel » ;

Article 4.- : La dépense de fr. 140'000.- concernant le Service communal des énergies sera financée par la trésorerie générale, amortie en 20 ans au plus et imputée de la manière suivante :

- fr. 112'000.- compte no 4201 « SEY - carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, basse tension»;
- fr. 28'000.- compte no 4201 « SEY – carrefour Gasparin-Thermes-Jean-André Venel, éclairage public».

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



R. Jaquier

La secrétaire



S. Lacoste

Annexes : 2 plans (Attention, l'échelle indiquée sur les plans n'est plus exacte parce que la taille des documents a été modifiée pour permettre leur impression sur une page A4)

Délégué de la Municipalité : Monsieur Marc-André Burkhard

